

Note sur le droit à l'image 2026/2027

Dans le cadre des activités menées au sein de l'établissement scolaire, lors des sorties pédagogiques ou de projets culturels spécifiques, des prises de vue (photos, films) sont effectuées pour organiser des expositions, enregistrer une vidéo ou figurer sur le site internet de l'établissement et sur ses réseaux sociaux.

De la même façon, des travaux photos ou vidéo, des travaux écrits ou des dessins originaux peuvent être produits par votre enfant et utilisés à des fins pédagogiques ou éducatives, en figurant sur des supports photographiques ou multimédia, dans des recueils de textes.

Ces démarches permettent de faire connaître la dynamique de l'établissement, la variété des actions qui y sont proposées, d'enseigner concrètement aux élèves l'usage des outils multimédia. Nous les effectuons avec tout le respect dû aux personnes, élèves et adultes. Conformément à la loi, vous devez nous donner votre accord pour l'utilisation de photos concernant éventuellement votre enfant.

Nous vous remercions de bien vouloir compléter l'autorisation ci-dessous.

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

☐ Monsieur

NOM : PRÉNOM :

☐ Madame

NOM : PRÉNOM :

Responsables de :

NOM :

PRÉNOM :

☐ Autorise la diffusion d'images de mon enfant dans le cadre des activités pédagogiques.

☐ N'autorise pas la diffusion d'images de mon enfant dans le cadre des activités pédagogiques.

Date et signature du père :

Date et signature de la mère :